

# CAP C

Commission Administrative Paritaire des agents de catégorie C

du 5 septembre 2024

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Les représentants **FO Défense** tiennent, avant toute chose, à réaffirmer leur engagement indéfectible dans la défense des intérêts moraux et matériels du personnel civil de catégorie C. En effet, nous traversons une période de grande incertitude, exacerbée par l'absence d'un gouvernement stable depuis les élections législatives. Dans ce contexte, FO Défense rappelle son attachement historique à l'indépendance vis-à-vis des partis politiques. Cette liberté d'action et de pensée, essentielle pour Force Ouvrière depuis sa création en 1947, est le socle de notre engagement quotidien.

Nous souhaitons aujourd'hui exprimer notre profonde inquiétude face au manque flagrant de volonté du gouvernement d'améliorer le pouvoir d'achat et les conditions de travail des agents de catégorie C. Plusieurs points méritent d'être soulignés :

- **Aucune revalorisation du point d'indice** n'est prévue, ce qui affecte directement le niveau de vie des agents ;
- **Le report des mesures catégorielles 2024 (IFSE)** pour les filières techniques, une injustice qui s'instaure peu à peu ;
- **L'absence de visibilité réglementaire sur la GIPA 2024**, source d'incertitude et d'angoisse pour nombre d'entre eux ;
- **La continuité des déflations** et des suppressions de postes, imposées sous couvert de réorganisation, qui fragilisent un peu plus le tissu humain et social de nos services.

Tous ces éléments ont un effet dévastateur sur les agents de cette catégorie, déjà en première ligne et peu épargnés. Comment, dans ces conditions, envisager l'avenir avec sérénité ?

Le Service du Commissariat des Armées (SCA), principal employeur de personnels de catégorie C, a annoncé la poursuite de sa réorganisation, avec un impact majeur sur ses effectifs. Initialement prévue pour 2026-2027, cette réorganisation est désormais anticipée à l'horizon 2025. Pour FO Défense, il est impensable que le ministère des Armées puisse répondre aux exigences opérationnelles sans sa chaîne de soutien, dont le SCA est un élément fondamental.



DECLARATION LIMITAIRE

Aussi, les déflations annoncées par le Service d'Infrastructure de la Défense (SID) inquiètent profondément FO Défense. Quelles seront les conséquences de ces réductions d'effectifs drastiques sur la capacité de notre ministère à fonctionner correctement en matière de maintien en condition de nos infrastructures ? Et quel sera l'impact sur les conditions de travail des agents concernés ?

FO Défense tient également à attirer votre attention sur la situation des agents des services RH civils (DAP), qui continuent à proposer un soutien de qualité à l'ensemble des soutenus dans un climat d'incertitude totale quant à leur propre avenir. Comment peuvent-ils remplir leur mission sereinement, alors que leur propre devenir reste flou ?

Où est la place du soutien là aussi nécessaire à notre ministère ?

En ce qui concerne la préparation de cette CAP de la catégorie C, nous, élus FO Défense, tenons à souligner plusieurs points d'amélioration concernant le rôle des représentants. Nous sommes bien conscients que les effectifs de vos services demeurent insuffisants pour traiter toutes les informations et documents relatifs aux CAP, ce qui a entraîné indéniablement des retards considérables dans la publication des comptes rendus de séances, certains datant de plus d'un an.

Comment pouvons-nous, en tant qu'élus, remplir notre mission dans de telles conditions ? Il est urgent que des moyens significatifs soient mis en place pour garantir le bon déroulement des travaux de cette CAP C, et qu'ils soient à la hauteur des dossiers que nous traitons dans cette CAPC.

Enfin, Madame la Présidente, vous l'aurez compris, nous nous interrogeons sur la considération des agents de la catégorie C. Pour FO Défense, il est plus que temps de mettre un terme à cette politique délétère qui affaiblit nos agents et, par là même, notre ministère.

Il est impensable de continuer à ignorer les revendications légitimes des agents de cette catégorie.

Force Ouvrière continuera à lutter sans relâche pour obtenir les moyens nécessaires à l'accomplissement des missions de l'ensemble du personnel civil du ministère.

FO Défense demande donc que des mesures concrètes soient prises immédiatement pour remédier à cette situation.

Merci de votre attention.

Paris, le 5 septembre 2024

